

VILLE D'ATH

Séance du Conseil communal du

25 février 2017

# Résumé Presse

## SEANCE PUBLIQUE

---

### 1. COMMUNICATIONS DE M. LE BOURGMESTRE

---

### 2. ADMINISTRATION GENERALE - Prises d'acte de décisions prises par le Collège communal et approbation de dépense(s) le cas échéant. Approbation.

---

Pour des raisons de sécurité, de salubrité, d'hygiène publique ou de bonne gestion, le Collège communal a dû prendre, en urgence, certaines décisions.

Il s'agit de :

- **Dérogation aux douzièmes provisoires. Approbation.**

Tant que les budgets n'ont pas été approuvés par les Autorités de Tutelle, il n'est possible de commander au budget ordinaire qu'à hauteur des douzièmes provisoires.

Toutefois, l'article 14 du R.G.C.C. prévoit une dérogation à ce principe.

---

### 3. ADMINISTRATION GENERALE - Convention de partenariat avec l'Association d'Aide aux Handicapés Mentaux (AFrAHM) - nouvelle appellation : Inclusion asbl. Bilan de la collaboration avec le service Espaces verts depuis 2013 et approbation d'un avenant.

---

En séance du 30 avril 2013, le Conseil communal a approuvé une convention de partenariat avec l'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux (AFrAHM), dénommée à présent Inclusion asbl.

Cette dernière établissait les conditions de collaboration pour l'accomplissement de tâches manuelles effectuées au sein du Service Espaces Verts par un groupe de volontaires composé de personnes déficientes mentales légères ou modérées.

La convention était établie à partir du 16 mai 2013 pour une période de trois ans.

A présent, l'asbl Inclusion sollicite l'approbation d'un avenant qui vise une prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2018 ; les termes de cette dernière restant inchangés et l'objectif étant également de couvrir la période entre le 16 mai 2016 et l'approbation dudit avenant.

Ce dernier vise également, de manière indirecte, l'approbation de la modification de l'appellation de l'asbl.

---

### 4. ADMINISTRATION GENERALE - Arrosage du fleurissement par la force chevaline. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

---

Le fleurissement au sein de la Ville d'Ath constitue une part importante du travail du Service Espaces Verts.

Dans ce cadre, depuis trois ans, les éléments du centre-ville font l'objet d'un arrosage à l'aide de la force chevaline et ce, à raison de 2 jours semaine.

Suite au succès rencontré, il est proposé au Conseil communal l'élaboration d'un nouveau marché

portant sur les trois prochaines saisons d'arrosage.

---

**5. ADMINISTRATION GENERALE - Acquisition de vêtements de travail et sécurité pour les services techniques et espaces verts - Années 2017-2021 - Marché conjoint Ville - CPAS d'Ath. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

---

Afin de permettre aux agents des services communaux de fonctionner correctement, il est impératif d'acquérir des vêtements de travail.

C'est également le cas pour le Centre Public d'Action Sociale qui a besoin d'équiper ses ouvriers.

Ainsi, la Centrale d'achat a dressé un cahier spécial des charges, ainsi qu'un inventaire des fournitures à attribuer.

---

**6. ADMINISTRATION GENERALE - Missions de géomètre-expert. Années 2017-2018. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

---

Dans le cadre d'opérations immobilières et autres, la Ville doit faire appel à un géomètre en vue d'établir notamment des plans de mesurages et/ou de division.

Fin 2016, un cahier spécial des charges avait donc été soumis au Conseil communal afin de conclure un marché pour les années 2017 et 2018. Ce dernier a été attribué début 2017 et dans la foulée, la notification a été envoyée à l'attributaire désigné.

Par courrier de ce 14 février 2017, la société adjudicatrice a informé qu'elle était dans l'impossibilité d'assurer le marché public qui lui a été confié. Le Collège communal se voit donc contraint de résilier le marché public attribué et relancer un nouveau marché. Pour ce faire, un cahier spécial des charges a été dressé.

---

**7. POLICE LOCALE - Budget 2017 de la ZP ATH 5322. Approbation par l'autorité de tutelle. Notification au Conseil communal conformément à l'art. 72§2 al. 3 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux.**

---

En application de l'article 72 §2, alinéa 3 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, il est porté à la connaissance du Conseil communal siégeant en Conseil de police l'approbation par le Gouverneur de la Province de Hainaut, par acte du 24 janvier 2017, du budget de la zone de police locale d'Ath pour l'exercice 2016.

---

**8. POLICE LOCALE - Adhésion de la zone de police à la mise à disposition des mailbox « @police.belgium.eu » et de « SharePoint ». Information au Conseil communal.**

---

Le Gouvernement fédéral a adhéré à une solution comprenant une suite logicielle mise à disposition par « MICROSOFT ».

Elle garantit une collaboration fluide avec d'autres unités de police et représente une nouvelle manière de travailler.

Cette initiative, annoncée comme gage de modernisation, est imposée aux zones de police locales.

Ne pas souscrire à cette solution causera la perte de données logicielles qui ne seront plus accessibles ainsi que la perte de la messagerie interne de la police intégrée qui ne sera plus maintenue dès la fin 2018.

---

**9. POLICE LOCALE - Acquisition d'une solution visant à l'analyse des données en matière de téléphonie pour la police locale. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

---

La police locale est amenée dans ses missions judiciaires à traiter des données de communications téléphoniques, ainsi que des données de localisation et d'observation.

Ces données doivent ensuite être analysées et comparées afin de mettre en évidence des éléments permettant de contribuer à l'élucidation des délits et crimes constatés.

La police locale propose de se rattacher au contrat-cadre qui lui est ouvert et accessible référencé "Procurement 2015 R3 291".

---

**10. POLICE LOCALE - Acquisition d'un serveur pour la zone de police. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

---

La zone de police a récemment fait l'acquisition d'une solution d'archivage et de gestion du flux de travail.

Pour pouvoir démarrer le projet, il faudrait que la zone de police locale dispose d'un serveur informatique supplémentaire et distinct du réseau.

Ce serveur servira également à héberger les données inhérentes à l'analyse des données en matière de téléphonie lors des enquêtes judiciaires et à virtualiser certaines machines pour le projet d'accès mobile au réseau de la police ISLP.

---

**11. POLICE LOCALE - Acquisition d'un garage pour la police locale. Approbation.**

---

Dans un souci d'entreposage optimal de son charroi, la zone de police est en recherche, depuis 2014, de mesures alternatives à la création du parking souterrain qui, pour des raisons budgétaires, n'a pas pu être réalisé lors de la rénovation de l'hôtel de police à la rue de la Station.

Il importe également d'anticiper la vente de l'ancienne brigade sise chaussée de Tournai où sont actuellement entreposés du matériel et des véhicules de la Zone de Police.

Le bâtiment en nature de garage atelier, cadastré section D n°436G, d'une contenance cadastrale de 1a 67ca sis rue Léon Trulin, 19 à Ath, propriété de Madame Renée Colin, est loué actuellement par la zone de police et peut lui être mis en vente.

Cet ancien garage des autocars Degreève, local de plain-pied avec fosse technique et cave, répond

favorablement aux besoins de la zone de police.

Il est toutefois à déplorer la présence d'une cuve d'hydrocarbure et d'une fosse d'entretien des véhicules, toutes deux concernées par le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols.

Bien que la loi n'impose pas de traiter une dépollution du site, l'acte notarié spécifiera que l'acheteur acquiert le terrain en reprenant les obligations qui résulteraient de la présence d'une éventuelle pollution.

---

## **12. DOMAINE COMMUNAL - Octroi d'un bail emphytéotique sur un ensemble bâti en retrait de la Chaussée de Mons à Maffle. Modification technique.**

---

Le 28 novembre dernier, le Conseil communal a décidé de remettre à la SPRL « Les Sèmeries », représentée par M. Gérard Boisdenghien, par bail emphytéotique de 66 ans, les biens tels que figurés au plan de mesurage et de division du géomètre Levêque du 15 novembre 2016 et aux autres conditions énoncées dans le projet de bail.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune remarque de la tutelle dans le délai réglementaire et a été notifiée à la SPRL susdite le 10 janvier dernier.

Ce plan du 15 novembre 2016 incluait notamment une partie de la parcelle cadastrée section B n°72D2 dont la Ville n'est en réalité propriétaire que d'une moitié en indivision avec la SWDE.

Le plan de mesurage et le projet d'acte ont donc été modifiés en conséquence.

---

## **13. DOMAINE COMMUNAL - Aliénation au profit de deux riverains d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°90V sise au lieudit "Cré de Frasnes" à Moulbaix. Modification technique.**

---

Le 28 novembre 2016, le Conseil communal a décidé :

- De vendre de gré à gré sans publicité une partie de la parcelle cadastrée section A n°90V, d'une contenance mesurée de 7a 97ca, sise au lieudit « Cré de Frasnes » à Moulbaix, telle que figurée sous lot 2 au plan de mesurage du géomètre Levêque du 12 novembre 2016.
- De vendre de gré à gré sans publicité une partie de la parcelle cadastrée section A n°90V, d'une contenance mesurée de 4a 19ca, telle que figurée sous lot 3 au plan de mesurage du géomètre Levêque du 12 novembre 2016.

Le lot 2 ayant fait l'objet d'un plan de mesurage antérieur où il était alors repris comme lot 1 d'une contenance de 4a 64ca, une erreur s'est glissée au niveau du §2 de la motivation de la délibération susdite bien que la décision soit correcte.

---

**14. DOMAINE COMMUNAL - Ath - Canal Ath-Blaton - Pont d'Or - Réparation de la lisse de protection. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

---

La lisse de protection longeant le canal Ath - Blaton au niveau du Pont d'Or est en mauvais état. Certaines bornes en pierre supportant les lisses en acier sont cassées.

Les lisses en tant que telles sont rouillées et manquantes en certains endroits.

Il convient donc de procéder à certains travaux de remise en état, dont :

- l'enlèvement de la végétation gênant la remise en état de l'ouvrage
- le démontage de la lisse en acier sur environ 70 mètres et l'évacuation de celles-ci
- le démontage des bornes en pierres non récupérables et l'évacuation de celles-ci
- le démontage des bornes reconstituées en béton et l'évacuation de celles-ci
- le démontage et la mise en dépôt des bornes qui doivent être récupérées
- la réalisation de plot de fondation pour la fixation du nouveau garde-corps
- la fourniture et pose d'un nouveau garde-corps (traitement et peinture compris)
- la pose d'un empierrement de propreté sur 5 cm après travaux
- les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des ouvriers et usagers de la voie publique lors des travaux.

---

**15. RENOVATION URBAINE - Statuts de la copropriété de la "Résidence Julien de Brioude" à construire par la S.A. FAVIMO sur un terrain cadastré section D n°931T sis rue Haute à Ath. Approbation.**

---

Dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine de la rue Haute, une convention de partenariat est intervenue entre la Ville d'Ath et la S.A. Favimo.

Suivant délibérations du Conseil communal des 26 septembre 2013 et 3 octobre 2014, le 14 janvier 2015, la Ville a octroyé gratuitement à la S.A. Favimo un droit de superficie sur un terrain non bâti sis rue Haute, d'une contenance de 5a 23ca, pour lui permettre d'y construire un complexe immobilier composé d'un rez-de-chaussée commercial, sept appartements, sept cavettes et six places de parking extérieures.

Ce bâtiment, baptisé « Résidence Julien de Brioude », comprendra 21 lots privatifs et des parties communes à ces lots privatifs, induisant la nécessité de placer ce terrain et les constructions à y ériger sous le régime de la copropriété accessoire et forcée conformément au Code civil.

Le projet d'acte de base, qui fixe les statuts de cette copropriété, acte également la cession par la S.A. FAVIMO en faveur de la société FAVIER du droit de superficie qu'elle détient sur le bien susdit en vertu de la renonciation au droit d'accession accordée par la Ville d'Ath à la S.A. FAVIMO aux termes de l'acte du 14 janvier 2015.

Les délibérations susdites prévoient également la vente au profit de la Ville des quotités de terrains simultanément à la vente des logements et autres surfaces qui y seront érigées par la société Favimo.

---

**16. MATERIELS ET FOURNITURES - Marché catalogue pour la fourniture de matériaux de chauffage et sanitaire - Années 2017-2021 - Marché conjoint Ville - CPAS d'Ath. Projet.**

---

---

**Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

---

Dans le cadre du fonctionnement des services techniques communaux, il est nécessaire d'acquérir des fournitures chauffage et sanitaire visant d'une part, les entretiens des installations de la Ville et d'autre part, les réparations nécessaires à ces dernières.

C'est également le cas pour le Centre Public d'Action Sociale qui a besoin de telles fournitures.

Il est donc proposé de passer un marché conjoint Ville/CPAS, permettant ainsi de réaliser une économie considérable par le biais des achats collectifs, mais aussi une simplification administrative étant donné que la Ville exécutera la procédure et interviendra au nom de Centre Public d'Action Sociale d'Ath à l'attribution du marché.

---

**17. BÂTIMENTS SCOLAIRES - Contrat d'entretien annuel des installations de chauffage des écoles communales de la Ville d'Ath - Années 2017-2021. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

---

Le contrat visant l'entretien annuel des installations de chauffage dans les établissements scolaires de l'entité, arrivera tout prochainement à échéance.

Il convient donc de relancer un nouveau marché pour que les entretiens puissent être effectués après la période de chauffe de cette année, soit à partir du mois de mai.

Ce marché de services serait conclu pour une durée d'un an, avec la possibilité d'être reconduit à trois reprises maximum à la seule initiative du Collège communal.

---

**18. BÂTIMENTS SCOLAIRES - Rénovation extraordinaire des sanitaires de l'école Georges Roland. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

---

L'Ecole communale Georges Roland, située à la rue Hennepin n°12 à Ath, dispose de sanitaires dans la cour extérieure.

Ceux-ci présentent un caractère de vétusté très avancé, et nécessitent une profonde rénovation.

Ainsi, il est prévu de démonter les installations existantes pour faire place à des nouveaux sanitaires (wc, lavabos, lave-mains, cuvette d'urinoirs...), de nouvelles faïences murales et de carrelages neufs, ainsi que de cloisons amovibles pour les WC et stalles d'urinoirs.

Un local WC fermé sera par ailleurs mis à disposition du corps professoral, qui actuellement doit utiliser le bloc réservé aux enfants.

Il sera également profité de l'occasion pour vérifier l'installation électrique existante et les égouttages actuels, ainsi que pour poser de nouveaux systèmes de ventilation.

Enfin, l'ensemble des menuiseries existantes métalliques de cet espace seront remplacées par des menuiseries en aluminium thermolaqué hormis la porte d'entrée qui sera en bois massif.

---

**19. INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Aménagement du centre footballistique de Meslin-L'Evêque. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement.**

---

---

**Reporté au prochain Conseil.**

---

Depuis de nombreuses années, la Ville s'était engagée envers la communauté villageoise de Meslin-l'Evêque et plus particulièrement de son club de football et de ses écoles, à la réalisation d'aires footballistiques sur des terrains situés entre la rue Centrale et la salle « La Couturelle ».

Pour des raisons diverses, notamment le décès inopiné d'un propriétaire dont la succession a été très difficile à assurer, la recherche d'autres terrains, cet investissement a été long à entrevoir.

Aujourd'hui, la Ville est propriétaire de terrains, magnifiquement inscrits entre la salle « La Couturelle » et le centre scolaire fréquenté par près de 200 élèves.

Récemment, un avant-projet a été soumis reprenant le positionnement de deux terrains répondant aux normes édictées par la Fédération footballistique et à celles de l'autorité subsidiante INFRASPORTS.

Depuis, les auteurs de projet ont terminé l'étude de la réalisation de ces terrains, de leur équipement (filets pare-ballons, buts, abris réservistes), ainsi que des aires de stationnement permettant d'accueillir aisément une petite centaine de voitures.

Pour parfaire le tout, des locaux de service comprenant 4 vestiaires avec douches et sanitaires, deux vestiaires arbitres, des réserves, chaufferie, kitchenette, petite salle de réception, seront construits.

Le projet répond à toutes les conditions relatives aux économies d'énergie, à la solidité et la durabilité des matériaux, à la robustesse des équipements, le tout s'intégrant parfaitement à l'environnement rural. Le bâtiment est positionné de telle façon que sa volumétrie ne fasse point obstacle aux vues des riverains habitant la rue Centrale.

Enfin, la récupération des eaux usées est prévue et permet de remettre dans le circuit naturel des eaux propres. La collecte des eaux de pluie permettra d'alimenter une citerne importante de façon à ce que les terrains puissent éventuellement être arrosés et que les nettoyages du bâtiment de service fassent appel à cette source d'eau claire.

L'ensemble des investissements et les frais d'étude peuvent, selon INFRASPORTS, être financés par la Région wallonne à concurrence de 75 % des postes subsidiables.

---

**20. INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Candidature de la Ville d'Ath à l'appel à projets « Plan Piscine 2014-2020 ». Approbation.**

---

Dans le cadre de l'appel à projets « Plan Piscine 2014-2020 » lancé par la Région wallonne, l'autorité communale a souhaité que soit introduite une candidature visant la piscine actuelle.

En effet, inaugurée le 16 décembre 1972, la piscine communale d'Ath vieillit de manière significative. Tant les installations techniques que la coque nécessitent des frais d'entretien réguliers et conséquents.

Ainsi, ces dernières années, il a fallu faire face à de multiples interventions, comme par exemple la stabilisation des plages d'eau, la mise en place de filtres à sables, la fourniture d'un système d'injection anti-légionellose, les travaux de réfection et de maintien de l'étanchéité de la coque, une intervention en urgence au niveau des groupes de ventilation, la réparation d'une fuite au doigt de gant et le remplacement de plusieurs vannes, etc.

Vu la volonté communale de maintenir cet outil sportif, un bureau d'étude a été désigné afin d'étudier la rénovation des installations situées à la rue de Gand et de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet de la Région.

La rénovation envisagée a pour objectif de rendre la piscine performante énergétiquement, autonome en accessibilité et de réduire les coûts de gestion.

Dans le cadre de l'appel à projets, certaines priorités ont été établies ; ces dernières ont mené à l'établissement de critères auxquels doivent répondre les différents projets qui seront rentrés auprès d'Infrasports.

Il s'agit de :

Critère 1 : Economies d'énergie (Enveloppe et techniques)

Critère 2 : Niveau d'accessibilité

Critère 3 : Pratique sportive et apprentissage de la natation

Critère 4 : Réduction de l'utilisation du chlore.

---

## **21. SERVICE ENVIRONNEMENT - Remboursement de 50% de la valeur des systèmes à composter vendus par IPALLE, en 2017. Approbation.**

---

Pour la 8ème année consécutive, IPALLE organise une séance d'information sur le compostage à domicile à destination des citoyens.

Près de 7500 personnes ont été sensibilisées depuis le début de l'action à cette technique permettant de réduire la quantité de matières organiques dans les poubelles.

Depuis 2016, la répartition des séances d'information dans les 30 communes de la zone IPALLE est organisée sur deux ans, sauf pour les 9 communes de Wallonie picarde dont Ath pour lesquelles le taux de participation est souvent très élevé.

En 2017, les séances d'information seront dispensées de mars à juin.

Lors de celles-ci, les citoyens participants auront l'occasion d'acheter des systèmes à composter à prix avantageux.

La séance d'information sur le compostage à domicile aura lieu à Ath, le samedi 18 mars 2017.

La Ville d'Ath souhaite soutenir l'initiative en remboursant 50% de la valeur des systèmes à composter vendus par Ipalle à l'ensemble des Athois participant (peu importe le lieu choisi) à une séance d'information compost organisée par IPALLE.

---

**22. ACADEMIE DE MUSIQUE - Organisation des cours au 1er janvier 2017.**

---

En conformité des directives ministérielles applicables à l'enseignement musical subventionné, le Conseil communal est appelé à fixer le nombre d'heures de prestations des membres du personnel de l'Académie de Musique en fonction de la population scolaire et des modifications d'horaire à partir du 1er janvier 2017.

Il en résulte que le nombre d'heures de cours est resté inchangé par rapport au 1er octobre 2016.

=====